

APPEL A PROPOSITIONS

2i PACA CORSE

**POEC ELECTROMECHANIQUE ET
MAINTENANCE CVC**

POEC 2021

Date de publication : **13/01/2021**

Date limite de dépôt des candidatures : 25/01/2021

Envoi électronique à l'adresse suivante : c.lesenechal@opco2i.fr

SOMMAIRE

1. REGLEMENT DE LA CONSULTATION	3
Pouvoir adjudicateur : OPCO 2I.....	3
Marché à procédure adaptée.....	3
Modalité de dépôt des offres :	3
Date limite de réception des offres :	3
Référénts pour les renseignements complémentaires :	3
Format de la réponse attendue :	3
2. CONTEXTE.....	4
2.1. Présentation OPCO 2I.....	4
2.2. Contexte territorial.....	4
2.3. La POEC.....	5
3. OBJET DE LA CONSULTATION	6
3.1. L'action de formation	6
3.2. Détails de la formation	7
Les objectifs de la formation :	7
Compétences visées à l'issue de la formation :	7
Modules de formation à aborder :	7
Modalités de formation : alternance modules théoriques et mise en pratique.....	8
Les moyens pédagogiques :	8
Identification et sélection des bénéficiaires :	9
Les évaluations :	9
Période d'immersion :	9
3.3. Engagements du prestataire	9
4. MODALITES ET CRITERES DE SELECTION DES CANDIDATS.....	11

1. REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Pouvoir adjudicateur : OPCO 2I

Voir article dédié à la présentation de l'OPCO 2i et par délégation 2i PACA CORSE, ci-après désignée « **2i PACA CORSE** ».

Marché à procédure adaptée.

La consultation est passée sous forme d'une procédure adaptée conformément aux dispositions des articles 42 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et l'article 28 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

Vu l'avis relatif aux contrats de la commande publique ayant pour objet des services sociaux et autres services spécifiques - NOR: ECOM1831822V (JORF n°0077 du 31 mars 2019 - texte n° 83 / Annexe 3 du code de la commande publique).

Il s'agit d'un marché mono attributaire.

Modalité de dépôt des offres :

Par courrier électronique à :

c.lesenechal@opco2i.fr

Date limite de réception des offres :

25/01/2021

Référents pour les renseignements complémentaires :

Elisabeth DEJEAN/Catherine LESENECHAL

Format de la réponse attendue :

- Le format de réponse doit être rédigé au format Word, il devra comprendre à minima :
- Une proposition de tarification unitaire (par exemple, par heure stagiaire),
- Méthodologie (maximum de 5 pages),
- Durée prévisionnelle de la formation,
- Les seuils minimum et maximum de stagiaires par groupe,
- Lieux de formation,
- Présentation générale de la structure,
- Programme de formation,
- CV des formateurs mobilisés sur cette action de formation.

2. CONTEXTE

2.1. Présentation OPCO 2i

Ses principales missions sont :

- Le conseil aux entreprises :
 - Assurer le financement des contrats d'apprentissage, et de professionnalisation, selon les niveaux de prise en charge fixés par les branches professionnelles
 - Assurer un service de proximité au bénéfice des TPE/PME, permettant :
 - d'améliorer l'information et l'accès des salariés de ces entreprises à la formation professionnelle ;
 - d'accompagner ces entreprises dans l'analyse et la définition de leurs besoins en matière de formation professionnelle, notamment au regard des mutations économiques et techniques de leur secteur d'activité.
 - Favoriser la transition professionnelle des salariés, notamment par la mise en œuvre du compte personnel de formation dans le cadre des projets de transition professionnelle.
- L'appui technique aux branches professionnelles, à travers :
 - La gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences,
 - L'appui dans leurs missions de certification.

L'OPCO 2i assure ses missions de proximité, à travers 12 délégations régionales. La délégation régionale **2i PACA CORSE** assure la **proximité** auprès de ses entreprises en PACA et en Corse, c'est une des missions phare d'OPCO 2i. Pour apporter des **réponses sur mesure**, adaptées aux problématiques de chaque entreprise et de leurs salariés, l'ensemble des délégations régionales sont implantées au **cœur des bassins d'emploi** et réparties sur **l'ensemble du territoire**.

Au quotidien, les **conseillers 2i PACA CORSE** sont à l'écoute des entreprises et de leurs salariés notamment pour :

- **les informer, les sensibiliser et les accompagner** dans l'analyse et la définition de leurs besoins en matière d'emploi et de formation, de politique RH, de GPEC...,
- **favoriser** le développement des compétences, le maintien dans l'emploi, l'accès à la qualification en les orientant et en mobilisant les dispositifs appropriés (plan de développement des compétences, Validation des acquis de l'expérience, Compte personnel de formation...),
- **faciliter** les recrutements et l'insertion professionnelle avec le contrat d'apprentissage ou le contrat de professionnalisation.

2.2. Contexte territorial

Selon les différentes études, pilotées notamment par l'Observatoire paritaire, analytique et prospectif des métiers et qualifications de la Métallurgie qui viennent conforter les données issues des Besoins en main d'œuvre (BMO) de Pôle Emploi, la persistance des métiers industriels en tension en région PACA, valable pour toutes les filières industrielles, dont celle de la grande famille industrielle « maintenance en énergétique », pose des problèmes croissants de recrutement et de compétences aux chefs d'entreprise du territoire régional.

D'où la pertinence du développement de formations professionnelles en apprentissage permettant une acculturation au monde industriel et un accompagnement individualisé et « sur-mesure » des candidats pour répondre aux défis des débouchés concrets dans nos filières en tension, dont celle de la maintenance énergétique.

La formation de la jeunesse et tout particulièrement celle fléchée comme « décrocheuse » demeure une priorité stratégique de l'Exécutif national.

A l'issue de ce parcours POEC, la société DALKIA s'engage à recruter les personnes sur un Titre Professionnel Technicien de Maintenance en Chauffage Ventilation Climatisation.

Cette action spécifique est articulée autour d'objectifs opérationnels :

- ▶ Communiquer à l'écrit et à l'oral dans un environnement professionnel
- ▶ Connaître et appliquer les règles d'hygiène et de sécurité dans un atelier industriel
- ▶ Savoir appliquer des calculs dans un environnement professionnel
- ▶ Savoir utiliser les outils de bureautique
- ▶ Appréhender les bases techniques sur le métier visé

En conséquence, nous souhaitons former un groupe de 12 demandeurs d'emploi sur ce métier pour répondre aux besoins en compétences à court et moyen termes sur la région PACA.

2.3. La POEC

La POE collective a été créée par la Loi Cherpion du 28 juillet 2011. Elle permet à des demandeurs d'emploi de bénéficier d'une formation nécessaire à l'acquisition des compétences requises pour occuper des emplois correspondant à des besoins identifiés par un accord de branche.

La POE collective s'adresse aux demandeurs d'emplois inscrits à Pôle Emploi, indemnisés ou non.

Le parcours de formation est d'un maximum de 400 heures incluant, le cas échéant, une période d'immersion en entreprise d'une durée ne pouvant dépasser le tiers de la durée totale du parcours.

Le texte de la loi précise qu'à l'issue de l'action de formation, le contrat de travail pouvant être conclu est :

- un contrat à durée indéterminée
- un contrat à durée déterminée de douze mois minimum
- un contrat de professionnalisation de douze mois minimum
- un contrat d'apprentissage

La POE collective permet à plusieurs demandeurs d'emploi inscrits de bénéficier d'une formation nécessaire à l'acquisition des compétences requises pour occuper des emplois correspondant à des besoins identifiés par une des branches professionnelles industrielles (hors agroalimentaire).

L'OPCO 2i devrait répondre à l'appel à projets de Pôle Emploi, pour financer les POEC 2020. C'est dans ce cadre que les actions visées dans le présent cahier des charges seront financées, en intégralité, avec le soutien du Plan d'Investissement dans les compétences (PIC).

3. OBJET DE LA CONSULTATION

3.1. L'action de formation

Cette formation s'adresse à un public de demandeurs d'emploi susceptibles de présenter les aptitudes nécessaires pour intégrer cette formation et dans un second temps, une entreprise industrielle.

Dans ce cadre, des partenariats de longue durée sont instaurés entre les branches professionnelles et les services pour l'emploi, notamment Pôle Emploi qui propose de mettre en œuvre une phase de présélection pour identifier les potentiels à se former au métier. Un Job Dating sera donc organisé en présence de DALKIA pour identifier les futurs alternants avant l'intégration en formation.

Les candidats sélectionnés devront être demandeur d'emploi, titulaires d'un CAP, BEP, BAC PRO ou Titre professionnel en installations thermiques, ou sanitaires, électricité, électromécanique, niveau 3 ou 4 dans une filière technique.

Dans un second temps, DALKIA sera mobilisée pour procéder à la sélection finale des demandeurs d'emploi.

Intitulé du métier en tension visé : TECHNICIEN DE MAINTENANCE CHAUFFAGE VENTILATION CLIMATISATION	
Public visé	Demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi, indemnisé ou non.
Pré-requis	Le parcours de formation est validé après un positionnement du candidat : <ul style="list-style-type: none"> ▶ Savoir compter, lire, écrire et parler en français ▶ Présenter une motivation et une capacité à intégrer une formation dans le milieu industriel Etre titulaire CAP, BEP, BAC PRO ou Titre professionnel en installations thermiques, ou sanitaires, électricité, électromécanique, niveau 3 ou 4 dans une filière technique. <ul style="list-style-type: none"> ▶ Etre demandeur d'emploi
Effectif	12
Durée estimée de la POEC (en heures/stagiaire)	329 heures

Lieu de la formation	A Définir
Date de début et fin du parcours	08/03/2021 AU 28/05/2021

3.2. Détails de la formation

Les objectifs de la formation :

- ▶ Mettre en pratique les principes fondamentaux scientifiques
- ▶ Communiquer de façon efficace
- ▶ Respecter les règles d'hygiène et de sécurité
- ▶ Travailler en équipe
- ▶ Savoir organiser son activité
- ▶ Identifier les règles de bonnes conduites sur un poste dans un environnement professionnel industriel

Compétences visées à l'issue de la formation :

- ▶ Communiquer en français dans un contexte professionnel
- ▶ Utiliser les règles de bases de calcul et de raisonnement mathématiques au service d'une activité liée aux métiers visés
- ▶ Se situer dans un environnement professionnel industriel
- ▶ Travailler en autonomie en appliquant les méthodes techniques précises en lien avec le poste visé
- ▶ Respecter le cadre de règles de vie collective définies au service d'un travail en équipe dans un environnement industriel
- ▶ Appliquer les règles HQSE dans une activité industrielle
- ▶ Découverte du métier visé au sein d'une équipe dans un atelier

Modules de formation à aborder :

PRATIQUE PROFESSIONNELLE

- ▶ Maintenance CVC | Qualité Sécurité Environnement | Bases en électromécanique des systèmes CVC | Bases de l'hydraulique des systèmes CVC | Bases de la soudure | Conduite des équipements d'un système CVC | Initiation à la régulation des systèmes CVC |

FORMATION GÉNÉRALE

- ▶ Teambuilding | Communication écrite et orale | Bureautique | Outils scientifiques

Teambuilding : cohésion de groupe

Communication : écouter et comprendre dans une équipe de travail, s'exprimer à l'oral, lire, écrire, décrire, formuler.

Mathématiques professionnelles : revoir les notions de bases en algèbre et géométrie indispensables à la pratique des métiers visés

Bureautique : connaître son environnement et les fonctions de base pour utiliser un ordinateur, saisir et mettre en forme du texte, gérer des documents, se repérer dans l'environnement Internet et effectuer une recherche sur le web, rédiger de documents de travail individuel

Découverte de l'environnement scientifique, professionnel et industriel avec de la pratique au sein de l'atelier : découverte du poste de travail, acquérir les connaissances fondamentales dans le domaine de la maintenance énergétique et les notions de base.

Règles de vie collective et HQSE : respecter les règles de vie collective, travailler en équipe, contribuer dans un groupe, apprendre à se connaître soi-même et adapter son comportement avec les autres, avoir les bons gestes et réflexes afin d'éviter les risques, respecter les équipements matériels et le port des EPI obligatoire dans l'atelier.

Modalités de formation : alternance modules théoriques et mise en pratique

Positionnement sur chaque socle de compétences

Mise en situation professionnelle en atelier

Evaluation : restitution écrite en fin de parcours d'un livrable sur les acquis de la formation rédigé individuellement

Les moyens pédagogiques :

Atelier de maintenance énergétique équipé

Grilles d'évaluation de chaque positionnement des socles de compétences pour une individualisation des parcours

Méthode et outils pédagogiques innovantes (outil de cohésion d'équipe, E-learning, plateforme collaborative...).

Formation en présentiel et/ou distanciel avec alternance d'apports théoriques et de mises en situations pratiques pour ancrer les apprentissages.

Formateurs experts titulaires au minimum d'un BAC+2/+4 et/ou d'une expérience professionnelle d'au moins 5 ans dans le domaine professionnel du métier et justifiant d'une expérience avec le public demandeurs d'emploi, responsable de formation, direction de centre, conseiller en formation, référent handicap, équipe administrative.

Le prestataire proposera des formations permettant l'acquisition de compétences nécessaires à l'insertion professionnelle des individus au profit des entreprises adhérentes en adéquation avec les attendus de **2i PACA CORSE**.

2i PACA CORSE sera particulièrement attentive à la capacité de l'organisme de formation à adapter ses contenus et ses méthodes pédagogiques au public recruté.

A ce titre, seront plus précisément étudiés :

- Les profils des intervenants et leurs expériences (public, industrie)
- La répartition théorie/pratique sur chaque module de formation. La méthodologie utilisée pour amener progressivement les participants vers des notions abstraites à partir d'exemples concrets (TP et TD) ;
- Les équipements : plateaux techniques

Et toutes les modalités pédagogiques déployées (cas concrets, expérimentations...) pour faciliter l'acquisition de compétences.

Identification et sélection des bénéficiaires :

La thématique de formation de cet appel à propositions est ouverte aux demandeurs d'emploi au profit du recrutement des entreprises adhérentes 2i.

Pôle Emploi en lien avec l'organisme de formation et les entreprises engagées dans le dispositif, validera les profils de demandeurs d'emploi les plus en adéquation avec la thématique de formation ainsi que le métier visé.

Il appartient à l'organisme de formation de vérifier les prérequis des demandeurs d'emploi volontaires à suivre la formation lors des informations collectives.

Il assure le suivi et transmet à **2i PACA CORSE**, les données obligatoires des bénéficiaires en utilisant les outils transmis par **2i PACA CORSE**.

Les évaluations :

Le prestataire proposera des grilles d'évaluation formalisées ou pourra proposer des outils d'évaluation. Dans ce cas, il décrira le process utilisé.

Evaluations intermédiaire et finale : Le prestataire procédera à des évaluations intermédiaires par module et à une évaluation finale de formation auprès de chaque stagiaire et la communiquera à **2i PACA CORSE**, Pôle emploi, ainsi qu'aux entreprises.

Il remettra à chaque stagiaire une attestation de compétences et de fin de stage.

Période d'immersion : (préciser ou pas si stage ou pas stage) et ajuster ce texte en conséquence

Dans la mesure où les candidats sélectionnés devront à l'issue de la POEC, intégrer une formation « Titre Professionnel – Technicien de maintenance chauffage ventilation climatisation », les stagiaires auront une période d'immersion en entreprise pendant la Préparation Opérationnelle à l'Emploi Collective. L'organisme de formation s'engage donc à assurer le suivi pédagogique du stagiaire en tant que tuteur externe.

L'organisme de formation proposera un modèle de convention de stage à l'entreprise.

3.3. Engagements du prestataire

Au-delà des engagements du fait de la prestation, l'organisme de formation devra respecter les engagements induits par la POE Collective :

- Rappeler le financement des POEC par l'Etat dans le cadre du plan d'investissement dans les compétences (PIC) sur tout document de publicité et d'information, y compris les documents administratifs présentés aux stagiaires en apposant le logo du PIC sur les feuilles de présence par demi-journée.
- Transmettre à **2i PACA CORSE** les informations utiles concernant le stagiaire, et notamment ses coordonnées mail, postales et téléphoniques pour permettre à l'OPCO 2i de suivre l'insertion du stagiaire dans l'emploi à l'issue de la POEC et six mois après.
- Renseigner les informations concernant les stagiaires sur le logiciel KAIROS. Une attestation de démarrage doit être remise à **2i PACA CORSE**.
- Optimiser l'insertion des bénéficiaires en lien avec les AR2i.
- Garantir :
 - Un service d'accueil de qualité, des salles de formation au standard d'équipement garantissant un confort réel des stagiaires, des espaces de pause équipés ;
 - Des formateurs salariés et expérimentés dans le domaine de compétence enseigné ;
 - Des supports de cours professionnels et respectant la réglementation en vigueur en matière de droit de la copie ;
 - Un numéro de déclaration d'activité valide ;
 - Un référencement à jour sur la base du DATA DOCK.
- Informer les stagiaires de la réalisation d'une enquête mail à l'issue de la formation et 6 mois après la fin de la formation
- Produire, en accompagnement de chaque facture émise, l'ensemble des pièces justificatives non comptables relatives à la réalisation de l'action, telles que les feuilles d'émargement signées par demi-journée par le formateur et les stagiaires.
- Permettre à tout contrôleur (collaborateur de Pôle Emploi ou organisme dûment missionné) d'accéder, en cours de réalisation des actions, aux locaux affectés à la réalisation des actions dans le cadre de visites sur place.

Pour respecter les engagements vis-à-vis de Pôle Emploi, il devra plus précisément :

- Publier l'offre dans la base CARIF OREF au plus tard 5 semaines avant le démarrage de la session de formation, avec le nombre exact de places de la session de formation, ainsi que les dates de réunion d'information et le nombre de places; le respect de ses obligations de communication à Pôle emploi (en tant qu'opérateur de la gestion de la liste) des données concernant le statut du demandeur d'emploi – inscription, entrée, assiduité, sortie - (décret du 9 mai 2017) en favorisant le respect de cette obligation par l'utilisation de l'appli KAIROS, interface d'échange dématérialisée entre Pôle emploi et l'organisme de formation. KAIROS reprend les informations de la base de l'Inter-carif concernant la formation ouverte (précisions techniques et fonctionnelles sur KAIROS en annexe 3 à

destination de l'OPCO et de l'organisme de formation avec lequel il contractualisera si celui-ci n'est pas déjà utilisateur de KAIROS).

- Rédiger systématiquement l'intitulé de la formation démarrant par « PIC », pour faciliter la recherche textuelle des demandeurs d'emploi sur les POEC programmées dans le cadre de cet appel à projets sur [www.pole-emploi.fr/trouver ma formation](http://www.pole-emploi.fr/trouver_ma_formation), sur l'emploi store La bonne formation, sur l'appli mobile « ma formation », ainsi que la recherche des conseillers dans leur applicatif métier.

- Délivrer systématiquement au demandeur d'emploi d'une attestation de compétences en fin de formation, lorsque celle-ci ne donne pas lieu à un titre, certificat ou diplôme reconnu au RNCP. Cette attestation de compétences sera réalisée sur la base du référentiel des compétences édité par Pôle emploi et téléchargeable sur l'emploi store ou en annexe 5 du présent appel à projets. Les compétences acquises par le demandeur d'emploi seront indiquées dans le bilan saisi dans KAIROS.

- Partager les méthodes, pratiques ou processus innovants, lors des réunions organisées dans le cadre de l'animation nationale.

Au-delà des engagements financiers, l'OPCO 2i via sa délégation **2i PACA CORSE** devra respecter les engagements induits par la POE Collective :

- s'assurer de l'adéquation du projet de formation avec les besoins identifiés (branches/territoires), la situation du bénéficiaire (positionnement), et les prérequis du poste visé ;
- s'assurer de la conformité du dossier, notamment en lien avec Pôle Emploi.

4. MODALITES ET CRITERES DE SELECTION DES CANDIDATS

Dossier complet

Compréhension de la demande

Qualité des méthodes pédagogiques

Expertise de l'organisme

Compétences des intervenants

Connaissance de nos branches (secteurs, activités, métiers...)

Proposition tarifaire

Sourcing des stagiaires

Suivi post-POEC